



voiture prêtée par un garage serait endommagée mais aucune preuve

Par **benoitmarine**, le **14/08/2009** à **12:08**

Bonjour

Un garage m'a prêté une voiture mercredi, pendant la réparation de la mienne. ils ne m'ont pas fait faire le tour du véhicule, ni signé de papier précisant l'état de la voiture et prouvant que je l'ai prise (de mon côté, je n'ai pas regardé non plus ni appelé mon assurance). lorsque je la ramène, ils me disent que l'aile arrière droite a été légèrement enfoncée pendant que je l'avais (pas de trace de peinture, ce serait quelqu'un qui se serait appuyé!). Ils me demandent 250€ HT (prix du carrossier).

Il me semble que je ne suis pas tenue de payer.

Pouvez vous me dire si je me trompe, et si je risque quelque chose si je refuse de payer ?

merci d'avance

cordialement

Par **razor2**, le **17/08/2009** à **14:03**

Il n'y a pas eu d'état des lieux contradictoire de réalisé avant la prise en charge de cette voiture, ils ne peuvent donc pas prouver que vous êtes l'auteur de ce choc. Donc vous n'avez aucune obligation de payer et ils ne pourront rien vous demander et rien réclamer en justice sans cet état des lieux de la voiture qui aurait du être réalisé...